



Indu fns reclamation de cet indu

Par **socrate**, le **25/05/2010** à **17:06**

Bonjour,
ma mère décédée en 1996, elle avait perçu en trop du fns caisse régionale
d ass.maladie une somme de 695 FRS à l'époque -

un jugement a été prononcé le 16/12/1997 que j'ai contesté et que je
ne pouvait pas régler à l'époque -

ce jugement ne m ' a pas été signifié par huissier à ma connaissance -
il y a eu une notification le 16 MARS 1998 -

aujourd'hui je perçois une retraite de 280 E/MOIS et on m'a prelevé
50 E pour cette dette -

j'ai envoyé un courrier à la CRAV DE STRASBOURG et je leur ai dit
que j'avais renoncé à la succession de ma mère (lettre AR récemment)

n' y a t il pas prescription de ce jugement aujourd'hui , ?

JE VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR VOTRE REponse